

4e licence mobile 3G : Orange menace d'attaquer à Bruxelles

L'arrivée potentielle d'un quatrième opérateur sur le marché de la téléphonie mobile en France est décidément **difficile à avaler pour certains**. Orange en l'occurrence. Selon *l'AFP*, l'opérateur a menacé de contester les prix de l'accès à la quatrième licence 3G devant la Commission européenne. Pas moins. Une façon de **faire pression sur le gouvernement** qui n'a, officiellement, pas fixé le tarif d'accès à la licence et encore moins lancé l'appel d'offres?

La Commission des participations et des transferts (CPT) a en effet [fixé à 240 millions d'euros le prix de la 4e licence 3G](#). Un avis [demandé par l'Élysée](#), après l'analyse (favorable) du Conseil d'Etat. A travers cette démarche de vérification, **le gouvernement souhaitait s'assurer d'être inattaquable sur le prix de la licence**.

Si Orange/France Télécom met en route ses menaces, **la démarche gouvernementale aura été vaine**. A moins qu'elle n'ait servi, comme *Le Canard enchaîné* le suggérait, à retarder l'échéance du dossier. En effet, au-delà du **30 juin 2010**, le quatrième opérateur ne pourra plus bénéficier d'une partie des fréquences que les opérateurs doivent rétrocéder temporairement afin de permettre au nouvel acteur de lancer la commercialisation de son réseau avant d'avoir construit le sien.

Réseau qui, d'ailleurs, **pourrait se heurter à la fronde des populations** qui poursuivent de plus en plus fréquemment les opérateurs contre l'installation des antennes 3G. Une situation que le récent [Grenelle des ondes](#) n'a pas réussi à débloquent. C'est d'ailleurs ce risque, plus que le coût de la licence, qui inquiète Geoffroy Roux de Bézieux. Le patron de [Virgin Mobile pourrait se porter candidat en association avec Numéricâble](#).

Free Mobile, filiale d'Iliad, fait figure de candidat favori pour décrocher la quatrième licence. La direction n'a cependant pas souhaité s'exprimer sur le sujet. Mais Xavier Niel, le patron d'Iliad, [avait annoncé à plusieurs reprises son intention de « casser » les prix du marché](#). Une provocation qui ne plait guère aux opérateurs mobiles, Orange en particulier.

Selon *Les Echos* (17/06/2009), lors des auditions de la CPT, Orange aurait valorisé à 1,3 milliard d'euros le coût de cette quatrième licence (entre 450 et 500 pour SFR et 400 chez Bouygues Télécom). Alors que les opérateurs ne l'ont eux-mêmes payée « que » 619 millions en 2000 et 2001, une époque où le marché était encore vierge. Pour Orange, le tarif différencié de cette quatrième licence mobile ([découpée en 3 lots](#)) rompt le principe d'équité entre les opérateurs. Orange n'a pas répondu à nos appels pour s'expliquer sur son analyse. Si le gouvernement (qui détient encore 26,7 % de France Télécom) cède à la pression, l'arrivée d'un nouveau concurrent sur le marché de la téléphonie mobile risque d'être fortement compromise en France.